



Fiche Signalétique

Herbicide Payload

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Herbicide Payload
Numero d'homologation loi sur les produits antiparasitaires: 29232
Code du produit: 38670
References(s) VC : 1420
Synonyme(s) : aucune

Constructeur/Distributeur
VALENT CANADA, INC.
107 Woodlawn Road West
Suite 502 - B
Guelph ONT N1H 1B4

Numéros de téléphone d'urgence
PERMANENCE SANITAIRE OU
DEVERSEMENT (24 hr):
(800) 682-5368
PERMANENCE TRANSPORTS (24 hr.): CHEMTREC
(800) 424-9300 or (202) 483-7616

Informations sur le produit
Produits agricoles: (800) 682-5368

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

- Attention**
- Conserver hors de la portée des enfants.
 - Nocif si inhalé ou absorbé par la peau.
 - Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
 - Éviter tout contact avec les yeux.

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Contact oculaire aigu Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer une irritation oculaire mineure et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre irritation et inflammation éventuelle.

Contact cutané aigu Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimes et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. This product may be slightly toxic when absorbed through the skin. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

Ingestion aiguë Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, la toxicité éventuelle de ce produit est minime en cas d'ingestion.

Inhalation aiguë Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit est sensé être légèrement toxique en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes concentrations de poussière risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes comprennent, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

Toxicité chronique (y compris le cancer) : Une exposition répétitive au Flumioxazin technique chez les animaux a provoqué de l'anémie et d'autres anomalies de production sanguine, des fluctuations de poids des organes et autres anomalies sanguines. Le Flumioxazin technique n'a pas provoqué de cancer lors des études d'alimentation courante chez les animaux de laboratoire.

Toxicité de croissance (malformations congénitales) : Des malformations congénitales ont eu lieu chez la progéniture des rats exposés au Flumioxazin technique. Aucune anomalie n'a été observée chez les lapins.

Toxicité pour la reproduction: Des anomalies de la reproduction ont été observées chez les rats exposés au Flumioxazin technique.

Signes et symptômes d'effets systémiques : L'exposition à de très fortes concentrations aériennes de Flumioxazin technique a entraîné des problèmes respiratoires, un ralentissement d'activité et certaines modifications des tissus du système respiratoire.

Conditions médicales potentiellement aggravées : Les individus souffrant d'anémie ou de maladies sanguines risquent d'être plus susceptible face à la toxicité d'une exposition excessive.

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom Chimique	CAS Nombre	Poids / Pourcentage	Objet
Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-propynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione)	103361-09-7	40 - 70	Matière active
Kaolin clay	1332-58-7	15 - 40	Carrier
Autres (y compris les particules non classées ailleurs)	No CAS#	30 - 60	-

D'autres ingrédients, qui sont maintenus comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces mai être dangereux, mais leur identité est refusée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés avec les autres ingrédients sont abordées dans le présent document. Des informations spécifiques sur d'autres ingrédients pour la gestion des risques, les déversements ou les évaluations de sécurité peuvent être obtenues par un médecin traitant ou l'infirmière en appelant b (800) 682-5368 b0 à tout moment.

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement sans indication contraire du centre antipoison ou du docteur. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une victime sans connaissance.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**Point d'éclair:**

Sans objet

MOYENS D'EXTINCTION :

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : Sans objet

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR : Sans objet

CLASSIFICATION NFPA :

Santé :	1
Inflammabilité:	1
Réactivité :	0
Spécial :	aucune

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

Produits de combustion dangereux: La combustion normale produit des émissions de dioxyde de carbone, de vapeur d'eau et risque de produire : Oxydes d'azote. Combustion may produce toxic gases of: Nitrogen compounds Produits fluorés. Une combustion incomplète risque de créer de l'oxyde de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

OBSERVEZ DES PRÉCAUTIONS DANS LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêt de pair la source de flaque si sûr pour faire ainsi. Contenez la flaque pour empêcher davantage de contamination du sol, des eaux souterraines d'eau de surface et ou. Pour l'information additionnelle de réponse de flaque référez-vous au guide nord-américain de réponse de secours.

REFERENCE UN/NA : Sans objet

Guide des mesures d'urgence

Sans objet

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES :

CONFINEMENT : Limiter les poussières aériennes. Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales ou autres plans d'eau.

NETTOYAGE : Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES :

CONFINEMENT : Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE : Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ PORTÉES SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Maintenez le pesticide dans le récipient original. Ne pas contaminer les denrées alimentaires ou aliments pour animaux. Ne mettez pas le concentré dans la nourriture ou les récipients de boissons. Ne diluez pas le concentré dans la nourriture ou des récipients de boissons.

Stockage:

Ne pas stocker ou transporter près de l'alimentation humaine ou animale. Magasin dans un endroit frais et sec, hors de lumière du soleil directe.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ PORTÉES SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Généralement pas nécessaire. Si nécessaire, utilisez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection.

Protection respiratoire: Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Si la ventilation n'est pas suffisante pour limiter les concentrations aériennes aux niveaux d'exposition réglementaires, il convient de porter un appareil respiratoire approuvé.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

Limites d'exposition

Nom Chimique	Canadian OELs
Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-propynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione)	aucune
Kaolin clay	aucune
Autres (y compris les particules non classées ailleurs)	aucune

9. propriétés PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme:	Granule
Couleur:	Beige à brun clair
Odeur:	Inodore
Point d'éclair:	Sans objet
Point de fusion:	Not applicable
Masse volumique apparente:	0.49 g/cc (33.2 lb./cu. ft.)
pH:	5.9 @ 25°C (1% suspension)
CARACTÉRISTIQUES DE CORROSION :	Pas corrosif dans des récipients
Solubilité:	Dispersible dans l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Ce matériel est considéré chimiquement et thermiquement écurie.
INCOMPATIBILITÉ :	Risque de réaction en présence d'agents hautement oxydants tels que chlorates, nitrates, peroxydes, etc.
PROPRIÉTÉS D'OXYDATION/RÉDUCTION :	Ne constitue pas un oxydant ou un agent réducteur.
RISQUE D'EXPLOSION :	Présumé non explosif.
Produits de décomposition dangereux:	donnée non disponible

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

Il n'y a aucune information disponible de toxicologie pour cette formulation spécifique. L'information suivante est basée sur les données disponibles pour le matériel technique ou d'une formulation similaire.

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	> 5000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité dermale D ₅₀ (lapin)	> 2000 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	> 0.969 mg/L	Catégorie de toxicité	III
Irritation d'oeil (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	III
Irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (guinea pigs)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Sans objet

CARCINOGEN CLASSIFICATION

Nom Chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Kaolin clay (1332-58-7)	non	non	non	N'est pas classée
Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-propynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione) (103361-09-7)				N'est pas classée
Others (including particulates not otherwise classified) (No CAS#)	non	non	non	N'est pas classée

TOXICITÉ DU FLUMIOXAZIN TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE : Les effets attribuables au Flumioxazin technique constatés chez les rats suivant des expositions subchroniques à fortes doses étaient du type hématotoxiques, comprenant anémie et augmentation du poids du foie, de la rate, du cœur, des reins et de la thyroïde. Chez les chiens, les effets provoqués par de fortes doses comprenaient une légère prolongation de la durée céphalique, une augmentation du taux de cholestérol et de phospholipides, phosphatase alcaline élevée, augmentation du poids du foie et anomalies hépatiques histologiques. La concentration sans effets observés (CSEO) la plus basse lors des études subchroniques était de 30 mg/l lors d'une étude de toxicité de trois mois chez les rats.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ : Lors d'une étude d'un an sur l'alimentation des chiens, le Flumioxazin technique a provoqué des anomalies au niveau biochimique et une augmentation du poids des foies à des doses de 100 et d 1.000 mg/kg/jour. Des anomalies histologiques minimales attribuables au traitement ont été constatées au niveau du foie des animaux du groupe des 1.000 mg/kg/jour. Selon ces données, la CSEO est de 10 mg/kg/jour. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 18 mois a provoqué des anomalies hépatiques chez les souris recevant des doses de 3.000 ou 7.000 mg/l. Aucun signe d'oncogénicité lié au traitement n'a été constaté. La CSEO pour cette étude est de 300 mg/l. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 24 mois a provoqué de l'anémie et de la néphropathie chronique chez les rats recevant 500 ou 1.000 mg/l. L'anémie a duré pendant tout le traitement, mais elle n'était cependant pas de nature progressive ou aplasique. Aucun signe d'oncogénicité n'a été observé. La CSEO pour cette étude est de 50 mg/l.

Toxicité pour le développement: Le Flumioxazin technique a provoqué une toxicité de croissance chez les rats en l'absence de toxicité maternelle à des doses de 30 mg/kg/jour par voie orale, et à 300 mg/kg/jour par voie cutanée. Les anomalies de croissance constatées consistaient principalement d'une réduction dans le nombre de fœtus vivants et du poids des fœtus, ainsi que d'une décroissance dans le nombre de corps vertébraux coccygiens ossifiés. Les CSEO des études de toxicité de croissance orale et dermique chez le rat étaient de 10 et 100 mg/kg/jour respectivement. La réaction chez les lapins était très différente de celle des rats. Aucune toxicité de croissance n'a été constatée chez les lapins à des doses allant jusqu'à 3.000 mg/kg/jour, dose nettement supérieure à la CSEO maternelle de 1.000 mg/kg/jour.

PROCRÉATION : Une toxicité reproductive a été constatée chez les mâles F1 et les femelles P1 et F1 à 300 mg/l de Flumioxazin technique, la plus forte des doses essayées, et qui a également provoqué des signes de toxicité systémique. Une toxicité a été également constatée chez la progéniture des F1 et F2 à des doses d'au moins 200 mg/l.

Mutagénicité: Le Flumioxazin technique n'était pas mutagène dans la majorité des analyses in vitro : analyse de mutation génétique et d'aberration chromosomique en l'absence d'activation métabolique. Dans trois analyses in vivo, l'aberration chromosomique, la synthèse ADN non programmée et l'analyse du micronucleus, le Flumioxazin technique ne s'est pas avéré mutagène. La seule réaction positive a eu lieu lors de l'analyse d'aberration chromosomique in vitro, en présence d'activation métabolique. Dans l'ensemble, le Flumioxazin technique ne constitue pas de danger génétique.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ AVIAIRE :

Le Flumioxazin technique est essentiellement non toxique pour les espèces aviaires. Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études portant sur le Flumioxazin technique:

LD50 orale chez le colin de Virginie: supérieure à 2.250 mg/kg

LC50 diététique chez le colin de Virginie: supérieure à 5.620 ppm

Aucune anomalie reproductive n'a été constatée chez les colins de Virginie exposés à des doses alimentaires de Flumioxazin technique de 500 ppm. Chez les canards colvert, une diminution légère, mais non statistiquement significative, du nombre des naissances et des survivants de 14 jours d'âge a été observée. Basé sur l'éventualité d'une légère influence sur la production des œufs à 500 ppm, une CSEO de 250 ppm a été adoptée pour cette étude.

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES :

Le Flumioxazin technique est de légèrement à modérément toxique pour les poissons d'eau douce, modérément toxique pour les invertébrés d'eau douce, modérément toxique pour les poissons estuariens et marins, et de modérément à extrêmement toxique pour les invertébrés estuariens et marins, selon les tests suivants:

LC50 à 96 heures pour la truite: 2.3 mg/L
 LC50 à 96 heures pour le centrarchidé bleu: supérieure à 21 mg/L
 LC50 à 48 heures pour la daphnie magna : 5.5 mg/L
 LC50 à 96 heures pour le cyprinodon variegatus: supérieure à 4,7 mg/L
 EC50 (dépôt de coquille) à 96 heures pour l'huître américaine: 2,8 mg/L
 LC50 à 96 heures pour la mysis: 0.23 mg/L
 MATC pour poisson en début de vie (truite): > 7.7 µg/L, < 16 µg/L
 MATC de toxicité chronique (mysis) : > 15 µg/L, < 27 µg/L
 MATC de toxicité chronique (daphnie magna): > 52 µg/L, < 99µg/L

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES: TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Flumioxazine technique est pratiquement non toxique pour les abeilles. Le contact CL50 aiguë dans les abeilles est supérieure à 105 mg / abeille.

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT DISPOSER DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES INDICATIONS DE L'ÉTIQUETTE.

Méthodes d'élimination: Consulter la réglementation en vigueur et les pouvoirs locaux pour les méthodes applicables à l'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :	non réglementé.
REFERENCE UN/NA :	Sans objet
DÉSIGNATION DE TRANSPORT DOT :	Herbicide, plein, non-réglé
TECHNICAL NAME (hazardous material):	Sans objet
Classement des dangers:	Sans objet
Groupe d'emballage:	Sans objet
QUANTITÉ SOUMISE À DÉCLARATION DOT :	aucune
Remarques:	aucune
EXONÉRATION NÉCESSAIRE :	aucune
Guide des mesures d'urgence	Sans objet
Polluant marin:	Sans objet

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TMD (Canada)

Catégorie de risque du SIMDUT Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le MSDS contient toute l'information exigée par le CPR.

Non réglementé(e)

Kaolin clay

LISTE INTÉRIEURE DES
SUBSTANCES - CANADA : Listed

EINECS : 310-194-1

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlement de pesticide Tous les pesticides sont régis sous loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous sont convenables seulement une fois manipulés en dehors de des applications normales d'utiliser-et des pesticides. Ceci inclut les jets de rebut résultant de la fabrication/les équipements, les flaques ou l'abus des produits, et stockage de formulation de grandes quantités de produits contenant les substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RAISON DE L'ÉMISSION : Issue MSDS en français
N° de la fiche signalétique : CAN-0228-FRANCAIS
Numero d'homologation loi sur les produits antiparasitaires 29232
Numéro de révision: 2
Date de révision: 04/07/2009
REPLACE L'INDICE EN DATE 09/11/07
DU :
RESPONSIBLE PERSON(S): Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Cette fiche technique matérielle de sûreté (MSDS) atteint différents objectifs que, et NE LES REMPLACE PAS OU NE LES MODIFIE PAS, L'ÉTIQUETAGE APPROUVÉ de PRODUIT (attaché à et accompagnant le récipient de produit). Ce MSDS fournit la santé importante, la sûreté et l'information sur l'environnement pour des employeurs, des employés, des répondants de secours et d'autres manipulant de grandes quantités du produit dans les activités généralement autre que l'utilisation de produit, alors que l'étiquetage fournit que l'information spécifiquement pour l'usage de produit dans le cours ordinaire.

L'utilisation, le stockage et la disposition des produits de pesticide sont réglés par le l'ARLA sous l'autorité des produits de lutte contre les parasites agissant par l'étiquetage de produit. L'information de précaution tout nécessaire et appropriée d'utilisation, de stockage et de disposition est déterminée sur l'étiquetage. C'est une violation de la loi fédérale pour employer un produit de pesticide en quelque sorte non prescrit sur l'étiquette l'ARLA-admise.

Les informations contenues dans cette fiche tiennent compte des données qui nous étaient disponibles en date de la présente révision et sont supposées correctes. Contacter Valent U.S.A. Corporation pour vous assurer d'avoir la dernière mise à jour de cette fiche signalétique.

Toute appréciation concernant l'applicabilité des informations ci-devant aux fins particulières de l'utilisateur est obligatoirement laissée à ce dernier. Quoique la préparation desdites informations a fait l'objet de soins raisonnables, Valent n'offre aucune garantie, ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour ce qui est de la validité ou de l'applicabilité de telles informations à l'égard des fins de l'utilisateur ou des conséquences d'utilisation éventuelles.

2009 Valent Canada, Inc.